

-----  
UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarités Cours Paramédicaux et Maïeutique

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 00

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET  
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES  
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA**

**1<sup>ère</sup> ANNEE du 2<sup>ème</sup> cycle**

**DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

**POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE**

**2020-2021**

- **Vu** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- **Vu** l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire –Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

# **I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021,, sous forme d'unités d'enseignement (UE) : UE pratiques , UE théoriques et UE optionnels

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres, à raison de 30 crédits par semestre.

## **1. Les Unités d'Enseignements Théoriques**

### **SEMESTRE 7**

- UE 5.1.3** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication
- UE 5.2.3** Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme
- UE 5.3.3** Bilan et évaluation de la cognition mathématique
- UE 5.4.3** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales
- UE 5.6.2** Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
- UE 5.7.2** Intervention orthophonique en aphasiologie
- UE 5.7.5** Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- UE 5.7.7** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux

### **SEMESTRE 8**

- UE 5.1.4** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques
- UE 5.2.4** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme
- UE 5.5.2** Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd
- UE 5.6.3** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence
- UE 5.7.3** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives
- UE 5.7.6** Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- UE 5.7.8** Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques
- UE 7.5** Mémoire

## **2. Les Unités d'Enseignements Pratiques**

### **SEMESTRE 7**

UE 6.6 Stage clinique 2

UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche

### **SEMESTRE 8**

UE 6.7 Stage clinique

## **3. Les Unités d'Enseignements optionnels**

### **SEMESTRE 7**

UE 12 Optionnels

### **SEMESTRE 8**

UE 12 Optionnels

## **4. Modalités de validation des UE optionnels – UE 12**

12 ECTS A OBTENIR AU TOTAL ET A REPARTIR SUR LES 4 SEMESTRES S7, S8, S9, S10

Un minimum de 2 ECTS doit être obtenu au cours du M1.

Un étudiant qui aurait validé plus de 2 ECTS sur l'UE 12 au cours du M1 peut faire valoir les ECTS validés en plus pour son M2.

Ces UE optionnelles sont capitalisables, validées individuellement selon leur modalité spécifique (propre à la source de l'UE) mais **ne peuvent compenser les UE Masteurisantes Obligatoires.**

5 ECTS maximum au total seront validés pour le suivi des MOOC

3 ECTS maximum pour l'activité physique et sportive

3 ECTS maximum pour l'activité artistique

Les attestations de présence doivent bien spécifier le nom de l'étudiant et le nombre d'heures réalisées.

## **II MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **1. LES EXAMENS**

#### **1. Modalités de contrôle**

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

#### **2. Sessions d'examens**

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec, à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

SEMESTRE 7

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1				Note globale	SESSION 2				ECTS
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation	Nature épreuve	Type exercice	Nb	
5.1.3	Intervention dans le cadre des troubles du langage oral	PEC Langage oral	CC	DM et Questions orales	2	40	Ecrit	QR	1 à 4	45	20	3
5.2.3	Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	Bilan Langage écrit	CC	DM ou DST	2	30	Ecrit	DM	1		30	3
5.3.3	Bilan et évaluation de la cognition mathématique	Cognition mathématique 3	CC	Questions orales et DM	2	25	Ecrit	DM	1		25	3
5.4.3	Intervention dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	Oralité	CC1	DM et/ou DST	2	10	Ecrit	DM	1		10	3
			CC2	DM et exposé	2	10	Ecrit	DM	1		10	
5.6.2	Intervention dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition	Voix fonctionnelle	ET1	QR1	1 à 4	10	Ecrit 1	QR1	1 à 4	45	10	2
			ET2	QR2	1 à 4	10	Ecrit 2	QR2	1 à 4	45	10	
5.7.2	Intervention orthophonique en Aphasologie	Aphasie 2	CC	DM et exposé	2	30	Ecrit	DM			30	3
5.7.5	Troubles cognitivo-linguistiques acquis : bilan et évaluation	Troubles cognitivo-linguistiques acquis	CC	DM et exposé	2	30	Ecrit	DM			30	2
5.7.7	Bilan, évaluation et intervention dans les troubles développementaux	Paralysie cérébrale	ET	QR	2 à 3	40	Ecrit	QR	2 à 3	90	40	4
		Autres troubles Développementaux	Présentiel	P		ADM/AJ	Ecrit	DM			ADM/AJ	
6.6	Stage clinique 2	Stage clinique 2	CC	Oral, retour de stage et quotas d'heures	2	60	oral	Retour de stage et quotas d'heures	1	10 à 20	60	3
6.9	Stage de sensibilisation à la recherche	Stage Recherche	CC	Poster et exposé oral	2	60	Oral	Poster et exposé			60	3
12	UE optionnels obligatoires	Liste en annexe	CC	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre		ADM/AJ	Oral	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre			ADM/AJ	1

SEMESTRE 8

UE	Intitulé UE	Dénomination Discipline	SESSION 1					SESSION 2					ECTS	
			Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)	Notation	Note globale	Nature épreuve	Type exercice	Nb	Durée (min)		Notation
5.1.4	Intervention dans le cadre des troubles du langage oral	Langage Oral : intervention	ET	QR et/ou QDC	1 à 3 2 à 15	90	40	40	Ecrit	QR et/ou QDC	1 à 3 2 à 15	90	40	3
5.2.4	Intervention dans le cadre des troubles du langage écrit	Langage écrit : Intervention	CC	DM et DST	2		40	40	Ecrit	DM ou DST	1		40	3
5.5.2	Intervention auprès de l'enfant sourd	Surdit� infant	ET	QR	3 à 8	90	40	40	Ecrit	QR	3 à 8	90	40	3
5.6.3	Bilan, �valuation et intervention dans le cadre du b�galement	Dysfluences	ET	QDC	5 à 12	90	30	30	Ecrit	QDC	5 à 12	90	30	2
5.7.3	Bilan, �valuation et intervention dans les pathologies neurod�g�n�ratives	Neurod�g�n�ratif	CC	DM et Expos�	2		40	40	Ecrit	DM	1		40	3
5.7.6	Intervention dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	Troubles cognitifs	CC1	DM et expos� oral	2		15	15	Ecrit	DM	1		15	2
			CC2	DM et expos� oral	2		15	15	Ecrit	DM	1		15	
5.7.8	Bilan, �valuation et intervention dans les dysarthries neurologiques	Dysarthrie et communication alternative	ET	QROC	2 à 15	30	20	20	Ecrit	QROC	2 à 15	30	20	2
6.7	Stage clinique 3	Stage clinique 3	CC	oral, retour de stage et quotas d'heures	2	10 � 20	60	60	Oral	Retour de stage et quotas d'heures	1	10 � 20	60	6
7.5	M�moire	M�moire	CC	Pr�sentiel	P			ADM/AJ	Oral	Pr�sentation du sujet	1		ADM/AJ	5
12	UE optionnels obligatoires	Liste en annexe	CC	Pr�sentiel/ expos� �crit/ validation autre				ADM/AJ	Oral	Pr�sentiel/ expos� �crit/ validation autre			ADM/AJ	1

#### **4. Absences**

##### **- Contrôle continu**

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Toute absence à un contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

##### **- TD**

Un maximum de **15 journées d'absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré: c'est-à-dire que s'il y a plusieurs TD dans la même journée, une seule absence sera comptabilisée quel que soit le nombre de TD différents programmés dans cette journée.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises. Il pourra, le cas échéant, alors invalider l'absence

##### **- Contrôle terminal**

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

##### **- Stages**

**La présence aux stages est obligatoire.**

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. » Les modalités de contrôle de connaissances de la 2ème session seront identiques à celles définies pour la 1ère session.

## **2.ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS**

### **1 - Admission en 2<sup>ème</sup> année du deuxième cycle des études d'orthophonie**

#### **- 1<sup>ère</sup> SESSION des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres**

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1ers et 2èmes semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE \*
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

\*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toute les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

**Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation**

## - 2<sup>ème</sup> SESSION des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2<sup>ème</sup> session.  
Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session sauf pour certains contrôles continus (cf. tableau ci-dessous)

Les règles de compensation sont identiques à la 1<sup>ère</sup> session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

### **2 - Conditions de redoublement**

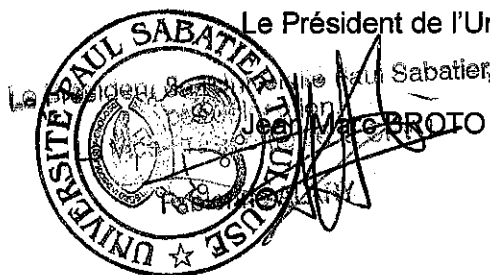
L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Selon l'article 14 du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ».

Toulouse, le 10 septembre 2020

Le Président de l'Université



# Annexe 1

## Unités d'enseignement optionnel

UE OPTIONNELLES ORTHOPHONIE			
<b>MOOC</b>	Liste proposée chaque année – travail régulier en ligne	Attestation de suivi avec succès	<b>1 ECTS pour 10h</b>
<b>PARTICIPATION à des DU</b>	Liste proposée chaque année	Validation sur présentiel	<b>1 ECTS par journée de formation</b>
<b>CONGRES, CYCLES de CONFERENCES, FORMATIONS...</b>	Sur demande avant participation avec présentation du programme	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	<b>1 ECTS pour 10h</b>
<b>ACTIVITE PHYSIQUE et SPORTIVE organisée à l'UPS</b>	Présentiel	Validation sur présentiel et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	<b>2 à 3 ECTS</b>
<b>ACTIVITE ARTISTIQUE organisé par l'UPS</b>	Présentiel	Validation sur présentiel et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	<b>2 à 3 ECTS</b>
<b>UE mutualisés avec Sciences du Langage à UT2J</b>	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	<b>3 ECTS</b>
<b>UE optionnelles du DFGSM2</b>	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	<b>2 ECTS</b>
<b>UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)</b>	<p>Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de validation d'un M1 en vue d'accéder à un M2</p> <p>Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec – ils doivent s'acquitter de frais d'inscription supplémentaires</p> <p>Un parcours dérogatoire en M1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme d'orthophoniste.</p> <p>Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associées à un stage</p> <p>La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-</p>	<p>Pour valider l'ensemble du M1 à l'issue de l'obtention du CCO :</p> <p>Validation de 3 UE de 6 ECTS selon les modalités spécifiques à chaque UE</p> <p>Réalisation d'un stage dans un laboratoire de recherche labélisé dans le cadre du parcours recherche de la formation d'orthophoniste</p> <p>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</p>	<p>Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées</p>
<b>ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT</b>	<p>Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université</p> <p>Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études.</p> <p>La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...)</p> <p>Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle)</p>	<p><b>Validation</b> sur présentation <b>d'un dossier de synthèse de 5 pages</b> présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20</p> <p>UE validée si note ≥ 10/20</p>	<b>3 ECTS</b>